

**FOUILLE POUR RACCORDEMENT GAZ
25 rue Jean Delvallez**

Nous, Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L2213-1 à L2213-6.1

Vu le Code de la route, L411-1 à 411-7

Vu la demande de restriction de stationnement et de circulation afin d'effectuer des travaux de fouille en vue d'un raccordement au gaz au 25 rue Jean Delvallez, formulée par l'entreprise Grdf, représentée par Mohamed Bahamou.

Considérant, qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement sera interdit à proximité du chantier de 7h00 à 17h00 au droit des travaux, aux véhicules légers et aux poids lourds

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h, Interdiction de dépassement

Article 3 : La circulation se fera dans les deux sens en alternant manuellement si besoin.

Article 4 : L'entreprise Grdf mettra en place la signalisation nécessaire au bon déroulement du chantier et à la circulation des usagers.

Article 5 : Le présent arrêté sera en vigueur durant toute la durée du chantier.



Article 6 : Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,
- GRDF, Monsieur Mohamed Bahamou

Article 7 : Certifié exécutoire après notification le 21 mars 2022.

Fait à Zuydcoote, le 18 mars 2022

Le Maire,

Florence VANHILLE